

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 28 Mars 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, CHEVALLIER Béatrice, COUDREAU Maxime, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Absent : MAZOUIN Yann.

Excusés : MIRANDE Geoffroy, FEVRIER Marie-Cécile.

Dans la perspective de la prochaine obligation pour les employeurs de participer à la cotisation de l'assurance santé complémentaire de leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2026, le CDG17 a décidé de lancer une consultation. L'objectif étant de proposer une solution la plus économique et juridiquement sécurisée pour les employeurs. Compte tenu des délais, une lettre d'intention de participer à cette consultation a été envoyée au CDG17 le 11 mars 2025. Après discussion, le Conseil Municipal donne mandat au centre de gestion.

La commission des finances s'est réunie mercredi 26 mars pour la préparation des budgets 2025 et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les budgets pour l'année 2025 sont détaillés et votés.

Pour le budget principal, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante (en €) :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 401 049,49	Dépenses	: 806 742,27
Recettes	: 401 045,49	Recettes	: 806 742,27

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	: 405 680,49	(dont 4 635,00 de RAR)
Recettes	: 405 680,49	(dont 835,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	: 806 742,27	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 806 742,27	(dont 0,00 de RAR)

Pour le budget annexe du lotissement, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 69 325,00	Dépenses	: 67 916,75
Recettes	: 69 325,00	Recettes	: 67 916,75

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	: 69 325,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 69 325,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	: 67 916,75	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 67 916,75	(dont 0,00 de RAR)

La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025, soit :

TFPB : 33,58 %

TFPNB : 23,73 %

TH RS : 7,76 %

Comme chaque année à cette époque, le montant du loyer du logement situé au 21bis rue du Temple doit être réévalué. Suite aux problèmes de chauffage rencontrés, M. le Maire propose la gratuité du loyer pour le mois d'avril et de ne pas augmenter le montant du loyer pour l'année à venir en dédommagement.

Mme PIAUGEARD Annie, concernée par l'objet de la discussion, a quitté la salle et n'a pas participé au vote. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le loyer et vote la gratuité du loyer du mois d'avril.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 5 avril. Il y a 46 personnes inscrites ainsi que 15 conseillers / conjoint(e)s. Les derniers détails sont débattus et le RDV est fixé à 8h30 à la salle des fêtes. Annie PIAUGEARD et Annick LEMASLE s'occupent de la décoration, Michel GOGUET des vins.

La chasse aux œufs aura lieu dimanche 20 avril à partir de 11h. L'organisation en est détaillée. Les flyers vont pouvoir être distribués et les inscriptions seront reçues jusqu'au 16 avril. RDV à 10h30 dans le parc du clos Doussot pour les préparatifs.

Concernant la boulangerie, le liquidateur judiciaire nous a enfin autorisés à reprendre possession des locaux. Par lettre recommandée avec AR, le RDV pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés était fixé au mercredi 26 mars. M. LEFAIVRE était bien présent mais n'avait pas les 2 jeux de clés des locaux. L'état des lieux de sortie s'est bien passé. Il faut maintenant penser au nettoyage puis tester le matériel et chercher un nouveau boulanger.

Ouverture par Sébastien DRUGEON : Fin avril, M. DRUGEON va ouvrir un « commerce » dans les serres de la « rue des Fleurs ». Il a demandé à M. le Maire s'il pouvait faire un dépôt de pain. Tant que la boulangerie n'a pas rouvert, M. le Maire n'y voit pas d'objection bien au contraire.

Compte tenu des travaux reportés pour l'assainissement collectif (information EAU17 reçue le 27 mars 2025), M. le Maire propose de procéder à l'enfouissement des lignes électriques au lieu-dit La Cour. Une délibération doit être prise pour mandater le SDEER afin que les travaux se fassent. Le Conseil Municipal décide de donner mandat au SDEER pour les travaux.

La commission de sécurité triennale de la SDF a eu lieu le vendredi 6 mars en présence de M. le Maire, Pascal DEAU et Julien RUDELIN. Elle s'est très bien passée avec une prescription : faire contrôler régulièrement la citerne de gaz ainsi que la tuyauterie jusqu'à la chaudière. Ce sera chose faite très prochainement.